

**Compte-rendu de réunion**  
**du CONSEIL MUNICIPAL de G L U N**  
**du 30 août 2021 à 19h30**

Présents : LUYTON Jacques, Maire.

PEYTEL Jean-Jacques, HEYDEL GRILLERE Laurence, TRAVERSE Xavier, adjoints.

ARGAUD Laurent, BOURDIN Ghislaine, DEJARDIN Caroline, DUTOUR Nathalie, DUTOUR Pierre, FOURNON Chantal, MAZOYER Rémi, MOURROZ Sandrine, ROUSSET Philippe, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : ALLEMAND Antoine pouvoir à J. LUYTON - VINCENT Jacqueline

Secrétaire de séance : PEYTEL Jean-Jacques

Convocation le 23 août 2021

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Rajout d'une délibération à l'ordre du jour.

**Délibérations :**

**1. PARTICIPATION SCOLAIRE ENFANTS DE LA ROCHE DE GLUN SCOLARISES A GLUN.**

8 enfants (6 maternelles et 2 primaires) **Unanimité**

**2. DOMMAGES SUR PROJECTEURS DU TERRAIN DE FOOT – DEVIS DE REPARATION - INDEMNISATION**

Monsieur le Maire rappelle les dommages causés par l'orage subi le 20 juin dernier, ayant entraîné la chute d'un arbre sur les projecteurs du stade de foot.

Il informe les conseillers des démarches entreprises suite à ce sinistre. La compétence éclairage public ayant été transférée au SDE07, notre assurance ne prend pas en charge les réparations et celle du SDE07 ne couvre pas ce type de dommages.

Un devis a donc été demandé pour la réparation et ce dernier s'élève à 1 949,92 € TTC pour la part communale.

En parallèle, les propriétaires riverains du terrain de foot ont fait l'objet d'un courrier de rappel pour l'entretien (élagage principalement) de leur terrain. De plus, une procédure avec l'assureur du propriétaire du terrain, d'où l'arbre responsable des dommages est tombé, est en cours.

Aussi, afin de permettre la reprise des activités sportives en nocturne, M. le Maire demande aux membres du conseil d'approuver le devis de remplacement des projecteurs.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 13 voix pour et 1 abstention,**

**AUTORISE** M. le Maire à valider le devis de remplacement d'un montant de 1 949,92 € TTC.

**DEMANDE** à M. le Maire de mettre en demeure les propriétaires de terrains riverains du stade de faire réaliser les travaux d'entretien et d'élagage au plus tard pour le 15 novembre 2021.

**CHARGE** M. le Maire de prendre un arrêté d'interdiction du terrain en cas d'évènement climatique à risque, vents forts, forts orages, tant que les abords ne sont pas sécurisés.

**AUTORISE** M. le Maire à solliciter toute subvention pour le cas où il n'y aurait pas de prise en charge de la part des assurances.

**3. TRANSFERT DE L'ETAT D'ACTIF ASSAINISSEMENT – PROCES-VERBAL DE MISE À DISPOSITION DES BIENS – CORRECTIONS D'AMORTISSEMENTS**

**Unanimité.**

## **Questions diverses :**

**Réunion « projet rénovation salle »** le 9 septembre à 19h30, pour les membres du groupe de travail, mais ouverte à tous les conseillers municipaux.

### **Point sommaire sur les finances :**

En préalable, Mme L. HEYDEL GRILLERE informe qu'elle a étudié l'opportunité de ressources nouvelles liées à des installations photovoltaïques, ces installations seraient situées sur des emplacements (ou constructions) communaux (exemple, sur la place des vergers).

Le maire précise qu'à mi-année, les comptes présentent une amélioration, tant au niveau des recettes que des dépenses pouvant permettre en 2021 de recouvrer une capacité d'autofinancement nette positive. Ceci dans le cadre du financement du projet de la salle polyvalente.

Le maire demande à la commission environnement de réfléchir à l'entretien de certains massifs ou bords de chaussées, suite à certaines remarques d'habitants. Il est fait remarquer que la commune n'utilise plus de désherbants et que la saison a été très pluvieuse. Mme N. DUTOUR rappelle sa proposition d'ouvrir aux habitants volontaires la réalisation de travaux d'embellissement ou rénovation dans le village.

L'adjoint aux affaires scolaires donne le compte rendu de la commission du 27 septembre, en ce qui concerne le projet de convention pour l'inscription à l'école de SAINT ROMAIN DE LERPS. La participation de base de la scolarité est acceptée par la commission, mais pas les options au titre des frais périscolaires. Il sera donc proposé quelques modifications de la convention.

Un point est fait sur le nombre d'élèves scolarisés à l'extérieur. La municipalité va demander à rencontrer celle de La ROCHE DE GLUN, pour tendre vers un partenariat plus complet.

Prochains conseils 27/09 et 25/10.

La séance est levée à 21heures 45.